Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230405-748-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2023

Date de mise en ligne : 13 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 1 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

Séance Ordinaire du 5 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 avril 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 10

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Jean-Georges MICOL), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Grégoire REYDIT (à Daphné GAUSSENS), Jonathan VANDENHOVE (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Julie-Anne BROUSSIN (à Sandrine JOVENE), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230405-748-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2023

Date de mise en ligne : 13 avril 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le Budget principal de la Ville et le Budget annexe du Cimetière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures des Comptes de Gestion 2022 sont conformes à celles des Compte Administratifs 2022 des budgets principal et annexe ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du budget annexe du Cimetière ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui avant le vote du compte administratif de chaque budget, délibérer sur les comptes de gestion, dressés par MR SARRAZIN, Receveur,

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction comptable M57 pour le budget principal et M4 pour le budget annexe du Cimetière,
VU le vote des comptes administratifs 2021 en date du 05 avril 2022,
VU le vote des budgets 2022 en date du 05 avril 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : APPROUVER le compte de gestion du budget principal et du budget annexe « Cimetière » de l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
35 voix POUR

Fait et délibéré le 5 avril 2023

LE MAIRE,
Patrick BOBET

Le/La secrétaire de séance,
Daphné GAUSSENS